

| <b>COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU<br/>CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 MAI 2017</b> |   |
|---|---|
| Date d'affichage et de convocation<br>26 mai 2017                                   | L'an deux mil dix-sept, le mardi 30 mai à vingt heures, le Conseil Municipal de Puiseux en France s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves MURRU, Maire  |
| Nombre de membres<br>En exercice : 23<br>Présents : 17<br>Votants : 22              | <p><b>Étaient présents</b> : Monsieur Yves MURRU, Maire, M ANDRIEU, O BÉCRET, N BERGERAT, B CARDOT, K DIEBKILE, B FARRAN, V GARCIANNE, C HENRIET, C JOACHIM, M JOUANY, C KLUG, JP LEFEBVRE, G MEKLER, S RENE, A SORTAIS, T TABORSKI</p> <p><b>Procuration</b> : G BIRBA (pouvoir à S.RENE), S DE CAMPOS (pouvoir à Y MURRU), R MONTAGNA (pouvoir à C KLUG), JJ PERCHAT (pouvoir à V GARCIANNE), M POUILLIE (pouvoir à JP LEFEBVRE)</p> <p><b>Absent</b> : D LASSOUED</p> <p>Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées : N BERGERAT</p> |

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h00, donne lecture du procès-verbal du conseil municipal du 31 mars 2017 et le soumet au vote. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.  
Il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : Madame Nicole BERGERAT  
Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

#### **17/29 – Approbation de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L153-37;  
Vu la délibération du conseil municipal du 16 décembre 2013 approuvant le plan local d'urbanisme;  
Vu la notification du projet de modification au préfet et aux personnes publiques associées en date du 6 janvier 2017 et le complément d'information du 19 janvier 2017;  
Vu l'arrêté municipal en date du 9 mars 2017 soumettant le projet de PLU à enquête publique qui s'est déroulée du 30 mars 2017 au 28 avril 2017;  
Considérant que les remarques émises par les services consultés et les résultats de ladite enquête publique justifient des adaptations mineures du PLU;  
Entendu les conclusions du commissaire enquêteur ;  
Considérant que la modification n°1 du PLU telle que présentée au conseil municipal est prête à être approuvée, conformément à l'article L153-43 du code de l'urbanisme;  
Entendu l'exposé du maire,  
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** la modification n°1 du plan local d'urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

**DIT** que conformément à l'article R 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal diffusé dans le département.

**PRECISE** que la présente délibération et les dispositions engendrées par le PLU ne seront exécutoires qu'après :

- l'accomplissement des mesures de publicité,
- dès réception par le préfet

**DONNE** pouvoir à son Maire pour signer la présente délibération et la soumettre au visa de Monsieur le Sous-préfet de Sarcelles

#### **17/30 - Décision modificative N°1**

Rapporteur : N BERGERAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la ville,  
Considérant l'insuffisance de crédits aux chapitres budgétaires concernés,  
Madame BERGERAT propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2017 :

- Chapitre 65, compte 65748 (Subvention de fonctionnement aux associations) : + 7 616 euros
- Chapitre 022, Dépenses imprévues: - 7 616 euros

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**AUTORISE** la décision modificative détaillée ci-dessus

**DONNE** pouvoir à son Maire pour signer la présente délibération et la soumettre au visa de Monsieur le sous-préfet de Sarcelles

**17/31 - CARPF : Signature convention remboursement frais de transports scolaires**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Afin d'alléger les charges des communes dues aux coûts qu'elles supportent pour aider les familles à financer l'éducation de leurs enfants, le conseil intercommunal de la CARPF a délibéré pour autoriser le remboursement des titres de transports scolaires : carte scolaire, ligne de bus régulière pour les collégiens, les lycéens et étudiants. Les remboursements se feront à la commune qui les reversera aux ayants droits.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec la CARPF la convention correspondante pour l'année scolaire 2017/2018

**DONNE** pouvoir à son Maire pour signer la présente délibération et la soumettre au visa de Monsieur le Sous-préfet de Sarcelles

**17/32 – Demande subvention au Conseil Départemental pour Salon du Livre 2017**

Rapporteur : C KLUG

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la demande de subvention faite auprès du Conseil Départemental le 20 janvier 2017 pour l'obtention d'une subvention pour la prise en charge des frais de la sortie organisée par la commune le 25 mars 2017 « Nos jeunes mangakas à Paris manga 2017 », Porte de Versailles dans le cadre du Salon du Livre

Vu la demande de subvention faite auprès du Conseil Départemental le 20 janvier 2017 pour l'obtention d'une subvention pour la prise en charge des frais de la sortie « Prix littéraire en balade à Livre-Paris 2017 » dans le cadre du Salon du Livre le 25 mars 2017 Porte de Versailles

Vu l'avance de frais faite par la collectivité pour cette sortie et l'accord du Conseil Départemental pour sa prise en charge financière

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le remboursement des dépenses faites pour la sortie au Salon du Livre le 25 mars 2017 auprès du Conseil Départemental

**DONNE** pouvoir à son Maire pour signer la présente délibération et la soumettre au visa de Monsieur le sous-préfet de Sarcelles

**17/33 – Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour réparation de la canalisation d'assainissement de la rue des Glycines**

Rapporteur : A SORTAIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le plan annuel communal de remise en état des voies de la commune

Considérant la nécessité de refaire la rue des Glycines

Considérant l'importante dégradation de la canalisation d'assainissement passant sous cette voie

Vu la possibilité de solliciter l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour l'obtention d'une subvention dans le cadre de ces travaux

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**SOLLICITE** une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la remise en état de la canalisation d'assainissement passant sous la rue des Glycines

**DONNE** pouvoir à son Maire pour signer la présente délibération et la soumettre au visa de Monsieur le sous-préfet de Sarcelles

**17/34 - Demande de garantie d'emprunt par La maison du CIL dans le cadre de la réalisation de logements sociaux 10 rue des Fleurs**

Rapporteur : N BERGERAT

Considérant que la Maison du CIL, organisme d'HLM, a obtenu un prêt de la Caisse des Dépôts et Consignation d'un montant de 675 805 € pour la réalisation de 9 logements sociaux au 10 rue des Fleurs (3 T1 et 6 T2)

Vu la prise en compte par la préfecture de ce projet de réalisation de logements sociaux sur la commune dans le prévisionnel de constructions de logements sociaux conformément à la loi SRU

Vu l'engagement de la CARPF de contre-garantir les emprunts garantis par les communes de la communauté d'agglomération réalisant du logement social

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ACCORDE** sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 675 805 € souscrit par la Maison du CIL auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réalisation de 9 logements sociaux en VEFA (Vente en Etat de Futur Achèvement)

**DECIDE** de donner pouvoir à son Maire pour signer la présente délibération et la soumettre au visa de Monsieur le Sous-préfet de Sarcelles.

**17/35 - Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergie et services associés, et la fourniture et services associés en matière de transition énergétique, coordonné par le SMDEGTVO**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la suppression de certains tarifs réglementés de vente d'électricité et de gaz naturel

Vu l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergie ci-joint en annexe

Considérant que la commune de Puiseux en France a des besoins en matière d'achat d'énergie et services associés

Considérant l'intérêt pour la commune d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'énergie et services associés

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes d'achat d'énergie et services associés du SMDEGTVO

**APPROUVE** l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergie et services associés coordonné par le SMDEGTVO

**DONNE** mandat au Président du SMDEGTVO pour signer et notifier les marchés ou accords-cadres dont la commune de Puiseux en France sera partie prenante

**DECIDE** de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenues, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de Puiseux en France est partie prenante, et régler les sommes dues au titre des marchés

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération

**DONNE** pouvoir à son Maire pour signer la présente délibération et la soumettre au visa de Monsieur le Sous-préfet de Sarcelles

**17/36 – Approbation du Cahier des Prescriptions Techniques Pour les Travaux d'Eau Potable du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP)**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le cahier des charges pour les prescriptions techniques des futurs lotissements validé par délibération 09/2017 du 28 mars 2017 par le conseil syndical du SIAEP qui définit la méthodologie pour la réalisation des travaux correspondant à toutes interventions sur le réseau d'alimentation en eau potable situées sous domaine public et domaine privé

Vu la décision du conseil syndical d'imposer ce cahier des charges pour toutes les réalisations en domaine privé (lotissement, ZAC, permis groupés ...) en précisant qu'un exemplaire de ce document sera remis à chaque commune qui le soumettra au vote de son conseil municipal

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**VALIDE** le Cahier des Prescriptions Techniques Pour les Travaux d'Eau Potable proposé par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Nord Ecouen

**PRECISE** que cette information devra être donnée au pétitionnaire déposant un projet de lotissement, un permis groupé, ou une demande de ZAC sous quelque forme que ce soit dès la connaissance par la collectivité de son projet.

**DONNE** pouvoir à son Maire pour signer la présente délibération et les pièces annexes et la soumettre au visa de Monsieur le sous-préfet de Sarcelles

**17/37 – Dénomination voie éco quartier portion RD 184 – Route de Marly**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu la Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122.21-5 et L 2212.2

Vu la délibération du conseil municipal du 2 décembre 2016 retenant le thème « Les Navigateurs » pour l'ensemble des voies créées lors de la réalisation de l'éco quartier lieudit : Le Bois du Coudray-Est et Derrière les Bois

Vu la numérotation existante de la route de Marly – partie agglomération, partant du n°0 (complexe Malraux) allant jusqu'au 54 (limite commune de Louvres) et qu'il est impossible de numéroter la RD 184 à partir du n°0 vers Marly-la-Ville

Vu l'avis du Conseil Départemental qui précise que la commune a la charge de dénommer la portion de voie de RD 184 à urbaniser et à repositionner les panneaux d'entrée et de sortie de ville en conséquence

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**DENOMME** la portion de route départementale RD 184 – hors agglomération - desservant la ZAC de l'éco quartier de part et d'autre de la chaussée (du complexe Malraux en direction de Marly-La-Ville) : - rue du Commandant COUSTEAU

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre et à signer tout acte lié à cette dénomination

**DONNE** pouvoir à son Maire pour signer la présente délibération et la soumettre au visa de Monsieur le Sous-préfet de Sarcelles

**17/38 - Jurés d'assises année 2018**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu l'arrêté préfectoral 2017-009 fixant le nombre de jurés devant composer la liste annuelle des jurés qui seront appelés à siéger au cours de l'année 2018 à la Cour d'assises du Val d'Oise et répartissant ce nombre

Vu l'article 261 du code de la procédure pénale qui prévoit que les maires des communes de plus de 1 300 habitants doivent procéder au tirage au sort publiquement, à partir de la liste électorale, d'un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral de répartition soit 3 fois 3 noms (9 noms)

Considérant que les électeurs issus de ce tirage au sort devront être âgés de 23 ans et plus

**Le conseil municipal procède au tirage au sort de 9 Puiséens :**

| N°   | nom et prénom  | adresse              | Né(e) le   |
|------|----------------|----------------------|------------|
| 1327 | LAMBERT Claude | 1 rue des Rossignols | 16/12/1940 |

|      |                     |                         |            |
|------|---------------------|-------------------------|------------|
| 1534 | LUCAS Aurélie       | 24 rue du Galion        | 26/04/1984 |
| 2087 | ROGERS Amalia       | 5 rue des Violettes     | 18/10/1985 |
| 2371 | VAN RIJN Johanna    | 38 rue du Manoir        | 20/10/1944 |
| 333  | BOULONNOIS Nathalie | 6 hameau du Vert Galant | 12/05/1966 |
| 973  | GARCIA Henri        | 27 rue du Manoir        | 13/06/1941 |
| 2228 | SOUCANY Marie       | 20 rue des Violettes    | 14/11/1942 |
| 842  | ELIAZORD Serge      | 42 rue du Château d'Eau | 26/01/1968 |
| 1923 | PINEAU Laura        | 38 hameau du Goupil     | 07/03/1992 |

**DONNE** pouvoir à son Maire pour signer la présente délibération et les pièces annexes et la soumettre au visa de Monsieur le sous-préfet de Sarcelles

### Questions diverses

Monsieur le Maire expose qu'au cours du scrutin des élections présidentielles, de nombreux Puiséens ont fait part de leur étonnement de n'avoir pas vu les affiches de tous les candidats sur les 7 emplacements disséminés sur le territoire de la commune (dont 3 au Village). Il rappelle que la commune a obligation de mettre à disposition le nombre de panneaux requis par la préfecture pour chaque emplacement, en fonction du nombre de candidats, mais que les services préfectoraux doivent vérifier la réalité de l'affichage dans les communes. Un tableau indiquant les panneaux électoraux où l'affichage a été fait ou non a été complété et transmis à la préfecture.

Monsieur le Maire rappelle que chaque parti politique le sollicitant bénéficie d'une salle communale gratuitement pour organiser une réunion publique. Le parti politique « La République en Marche » bénéficiera la salle le 1000 club jeudi 1<sup>er</sup> juin.

Une première réunion de travaux a eu lieu sur le site du lot F du futur éco quartier puisque les travaux ont commencé la semaine dernière. Un suivi sera fait régulièrement sur le site pendant toute la durée des travaux.

Vous êtes nombreux à solliciter la mairie suite au départ en retraite de deux médecins installés à Puisieux depuis de nombreuses années. La mairie a fait de nombreuses rencontres, sollicite de nombreux partenaires et contacte toute personne susceptible de l'aider à convaincre des médecins à venir sur notre commune, sachant que cette décision de choisir Puisieux n'appartient qu'au médecin.

#### Manifestations à venir :

Dimanche 4 mai : Foulées Puiséennes

Samedi 10 juin : Les SCHUPS en spectacle au Grenier

Samedi 24 juin : concert au Grenier

La séance du Conseil est levée à 20h40 et la parole est donnée au public présent dans la salle

#### Stationnement des véhicules

Certains véhicules stationnant dans les hameaux gênent la circulation des véhicules de collecte des déchets et les riverains, sans respecter parfois l'interdiction de stationner le long des lignes jaunes sur les bordures de trottoirs le rappelant. Des contrôles plus nombreux des forces de l'ordre seront faits et les véhicules non assurés ou dont le contrôle technique n'est pas à jour seront verbalisés.

#### Poubelles sur les trottoirs

Afin d'empêcher le stationnement sur le trottoir devant leur domicile, certains riverains y installent leurs conteneurs à déchets toute la semaine. Il est rappelé que chaque conteneur doit être rangé dans sa propriété après chaque passage des éboueurs. Des contrôles seront faits et des avertissements donnés pour ne pas faire perdurer cette situation.

#### Parking Place Caroline AIGLE

Malgré de nombreux rappels et la matérialisation de l'interdiction de stationner ou de s'arrêter devant la rampe d'accès de l'Espace Antoine de Saint-Exupéry, des parents continuent de s'y mettre notamment pour déposer leurs enfants à l'accueil de loisirs, Cette interdiction est prévue pour sécuriser les abords des établissements publics dans le cadre de VIRIPIRATE ALERTE ATTENTAT d'une part mais également, et surtout, pour la sécurité des piétons (élèves et adultes) qui entrent et sortent dans cet établissement.

Footballeur en herbe sur le bitume

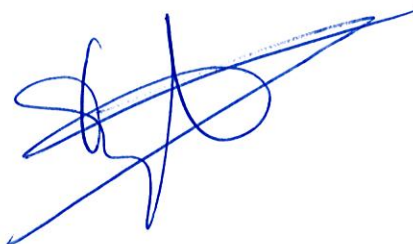
Des jeunes gens jouent au ballon sur la rue de la Grange et de Puisieux près de l'intersection des voies du Bois du Coudray (rue des Fleurs, Place Caroline AIGLE, rue des Fauvettes et rue de Puisieux ou sont couchés sur le trottoir en bordure de rue se mettant ainsi en danger. La circulation des véhicules est importante dans ce secteur et nous rappelons que le complexe André Malraux et ses terrains enherbés est libre d'accès de 8h30 à 22h00.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21h00

Le Maire,  
Yves MURRU

The image shows the official seal of the Mayor of Puisieux-en-France, which is circular and contains the text "MAIRE DE PUISEUX-EN-FRANCE" and "(95)". Below the seal is a handwritten signature in blue ink.

La secrétaire,  
Nicole BERGERAT

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Nicole Bergerat, the secretary.